

Moudon, le 5 octobre 2023

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 3 octobre 2023
Présidence : Gzim Rama

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 44/23

Demande d'un crédit de CHF 261'000.- pour la réfection du giratoire de Préville

- vu le préavis de la Municipalité No 44/23 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux de réfection du giratoire de Préville,
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 261'000.- dont à déduire toutes participations de tiers ou subsides éventuels,
3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,
5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2023.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président : **La Secrétaire :**



Gzim Rama **Nicole Wyler**